

DOCUMENTATION
PRODUIT



TMS[®] dB

Solution d'isolation
thermo-acoustique pour sol



SOPREMA

TMS® dB

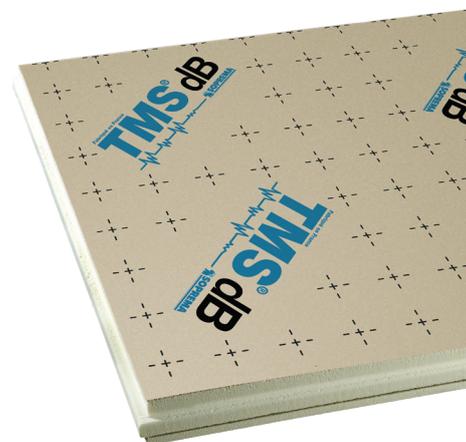


Introduction

TMS® dB, c'est l'association des savoir-faire de SOPREMA dans l'isolation thermo-acoustique des sols sous chape. C'est un mix qui conjugue, directement en usine : **TMS®**, le panneau référence de l'isolation thermique polyuréthane, et **VELAPHONE®**, le performant composant voile de verre isolant acoustique.

TMS® dB répond aux exigences thermiques et acoustiques réglementaires. Il supporte tous types de finitions (carrelages scellés, revêtements sur chapes flottantes fluides ou traditionnelles) et tous types de systèmes de planchers chauffants.

Le complexe **TMS® dB** offre un réel gain de temps de pose sur les chantiers, un gain économique (1 produit au lieu de 2) et pour l'utilisateur final, il limite les ponts phoniques et thermiques.





AVANTAGES PRODUIT

- +** Produit 2 en 1 associant performances du PU et efficacité acoustique
- +** Gain de temps
- +** Confort de pose et découpage facile
- +** Panneau certifié ACERMI
- +** Usinage rainuré bouveté 4 côtés



Description produit

TMS® dB est un isolant thermo-acoustique, composé d'un panneau isolant thermique en mousse rigide de polyuréthane et d'un voile de verre isolant acoustique en sous-face.



Domaine d'emploi

- Sous chape flottante (traditionnelle ou fluide)
- Adapté à toutes les techniques de chauffage

Pose directe des éléments chauffants.
Pas de pose de film polyéthylène sous l'élément chauffant.



Caractéristiques produits

- Format (longueur x largeur) : 1 200 x 1 000 mm
- Épaisseur : 25, 30, 56, 80, 100 et 120 mm
- Usinage : rainuré bouveté 4 côtés
quadrillage au pas de 10 cm
- Spécification pour application sol :
SC2 a₃ A Ch
- Réduction du niveau de bruit de choc :
 $\Delta L_w = 20$ dB pour les épaisseurs 27 à 54 mm
 $\Delta L_w = 21$ dB pour les épaisseurs 58 à 122 mm



Certificat Acermi
n° 17/006/1219



FABRIQUÉ
EN FRANCE

Épaisseur (mm)	Résistance thermique (m ² .K/W)	Efitive (hauteur mini x épaisseur - mm)
25 + 2	1,00	120 x 5
30 + 2	1,30	120 x 5
56 + 2	2,60	150 x 5
80 + 2	3,70	180 x 5
100 + 2	4,65	210 x 5
120 + 2	5,55	210 x 5

Performances acoustique	27 mm	32 mm	58 mm	82 mm	102 mm	122 mm
Classement (DTU 52.10)	SC2 a ₃ A Ch					
Réduction bruit de choc ¹ : ΔL_w	20 dB	20 dB	21 dB	21 dB	21 dB	21 dB
Réduction bruit aérien : R_w ΔR_A	56 dB + 6 dB	56 dB + 6 dB	57 dB + 7 dB			

¹ Performances acoustiques testées dans les conditions normalisées (NF EN ISO 10140-1 à 5 et NF DTU 52.10), plancher support en béton armé d'épaisseur 140 mm et chape flottante d'épaisseur 40 mm

Performances acoustiques des ouvrages

Obligations réglementaires

La réglementation fixe les caractéristiques acoustiques des bâtiments en fonction de leur destination. Les exigences varient selon les locaux et portent notamment sur les bruits aériens intérieurs et les bruits de chocs, par exemple :

- Niveaux de bruits de choc $L'_{nt,w} \leq 58$ dB pour les bâtiments d'habitation.
- Niveaux de bruits de choc $L'_{nt,w} \leq 60$ dB pour les bâtiments d'enseignement, de santé et les hôtels.

Il s'agit d'une obligation de résultat qui est de la responsabilité des constructeurs (maîtres d'ouvrage, concepteurs, entrepreneurs). Pour les bâtiments d'habitation neufs, le maître d'ouvrage doit fournir à l'autorité qui a délivré l'autorisation de construire, un document attestant de la prise en compte de la réglementation acoustique. Ce document est établi sur la base de constats effectués en phases études et chantier ainsi que, pour les opérations d'au moins dix logements, sur des mesures acoustiques réalisées in situ à la fin des travaux.

Certification volontaire

Les performances acoustiques d'un bâtiment peuvent aller au-delà des exigences réglementaires. Pour la certification NF Habitat par exemple, les niveaux de bruit de choc doivent être inférieurs d'au moins 3 dB par rapport à la réglementation.

Performances des produits

Les performances acoustiques d'une sous-couche isolante sous chape flottante sont déterminées à partir d'essais normalisés. Ils sont réalisés en laboratoire sur un plancher support de référence en béton armé d'épaisseur 140 mm et avec une chape flottante d'une épaisseur de 40 mm, conformément à la norme NF DTU 52.10. Dans le cadre de la certification **ACERMI**, les produits bénéficiant d'un classement sol intégrant la performance acoustique notée « A », font l'objet d'une vérification et d'un suivi de leurs caractéristiques acoustiques.

Bruits de chocs : ΔL_w

La réduction du niveau de bruit de choc ΔL_w est exprimée en décibels (dB). Plus cette valeur est élevée, meilleure est la performance acoustique de la sous-couche.

Bruits aériens intérieurs: $\Delta(R_w + C)$

Les performances vis-à-vis des bruits aériens sont caractérisées par :

- L'affaiblissement acoustique ($R_w + C$) du plancher avec la chape flottante, permettant d'obtenir pour le bruit aérien d'intérieur l'indice $R_A = R_w + C$ en dB.
- L'efficacité acoustique $\Delta R_{w(C,C_{TR})}$ de la chape flottante, avec l'indice $\Delta R_A = \Delta(R_w + C)$ pour le bruit aérien intérieur.

Réglementation, certification et normes

TMS® dB

TMS® dB & NF DTU 52.10

- Les performances thermiques et acoustiques de **TMS® dB** sont justifiées par la **certification ACERMI** et des **rapports d'essais normalisés**.
- Sa mise en œuvre est traditionnelle et relève du NF DTU 52.10 (sous-couches isolantes sous chape ou dalle flottante et sous carrelage scellé).
- La bande de rive compressible **Efrive** permet de réaliser la désolidarisation périphérique en facilitant le traitement des angles ainsi que des points singuliers (canalisations, pieds d'huissieries...) conformément aux prescriptions acoustiques et aux règles de mise en œuvre (NF DTU 52.10, Règles professionnelles "Mise en œuvre des chapes fluides à base de ciment ou de sulfate de calcium")
- La hauteur de la bande périphérique est choisie en fonction du niveau fini du revêtement de sol + 20 mm minimum. Recommandations en fonction de l'épaisseur de **TMS® dB** :

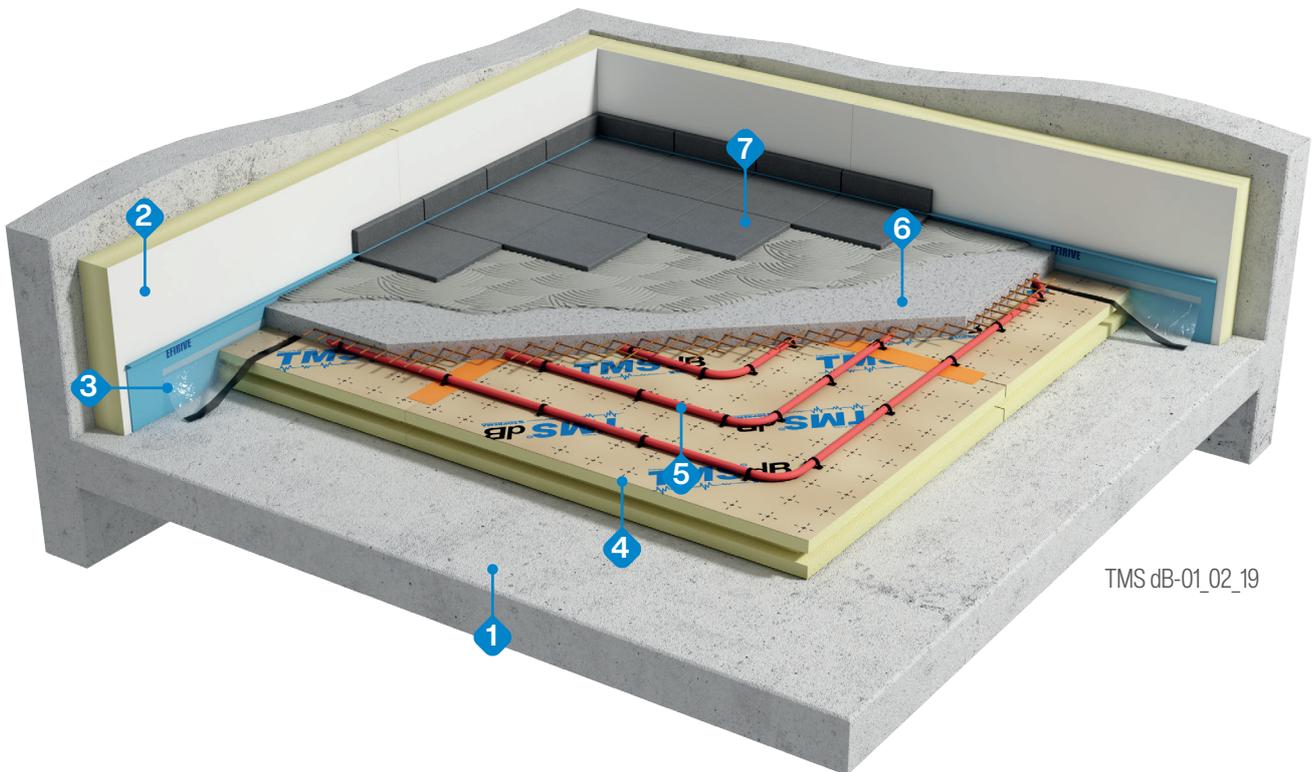
TMS® dB	Efrive® (largeur - épaisseur)*
25 + 2 mm	120 - 5 mm
30 + 2 mm	120 - 5 mm
56 + 2 mm	180 - 5 mm
80 + 2 mm	180 - 5 mm
100 + 2 mm	210 - 5 mm
120 + 2 mm	210 - 5 mm

* Hauteur minimale recommandée, à adapter en fonction de l'épaisseur de la chape, du revêtement et de sa mise en œuvre.

Système TMS® dB

Présentation du système

- 1** Support
- 2** Doublage isolant type **Sis Reve® SI** ou contre-cloison type **Efimur®**
- 3** **Efirive**
- 4** Isolant thermo-acoustique de sol **TMS® dB**
- 5** Système de chauffage éventuel
- 6** Chape ou dalle flottante
- 7** Revêtement de sol



TMS dB-01_02_19

→ Polyvalent



Standardisation des techniques de plancher, économie dans la gestion et l'approvisionnement des chantiers. Supporte tous types de chapes : traditionnelles, fluides...

→ Fortes résistances thermiques



Forte incidence sur la Consommation conventionnelle d'énergie primaire (Cep) et Besoins Bioclimatiques (Bbio).

La chape flottante est la solution simple et optimale d'isolation des planchers pour un impact fort sur le respect de la réglementation thermique.

→ Faible épaisseur d'isolant



À résistance thermique égale, réservation de plancher réduite.

→ Parement multicouche quadrillé et étanche à la vapeur d'eau



Pose directe des éléments chauffants. Pas de pose obligatoire de film polyéthylène sous l'élément chauffant mais pontage des joints de panneaux **TMS® dB** avec adhésif étanche. Découpe et suivi de calepinage aisés grâce au quadrillage au pas de 10 cm.

→ Isolant plan et rigide



Pour une circulation facile sur chantier et l'agrafage simplifié des éléments chauffants.

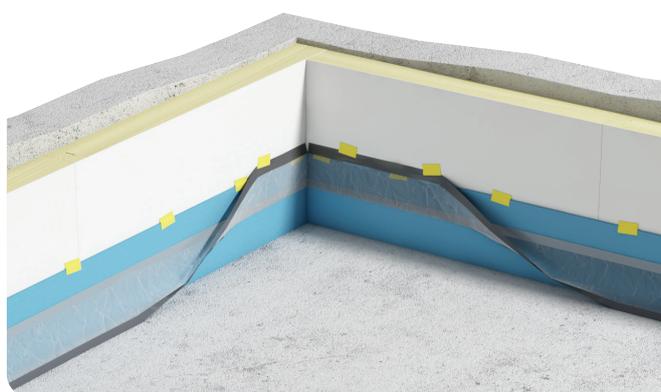
Mise en œuvre

TMS® dB

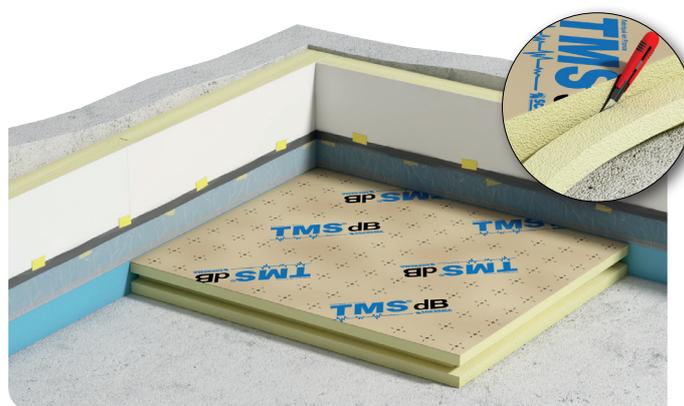
Application

Le support doit être plan, propre, sans irrégularité. La bande **Efirive** est préalablement disposée tout le long des parois des locaux ainsi qu'autour des huisseries et des éléments verticaux : poteaux, fourreaux de canalisations... Les panneaux **TMS® dB** sont ensuite posés en une seule épaisseur avec la face voile de verre au contact du support, conformément aux dispositions des DTU, CPT ou Avis Techniques¹.

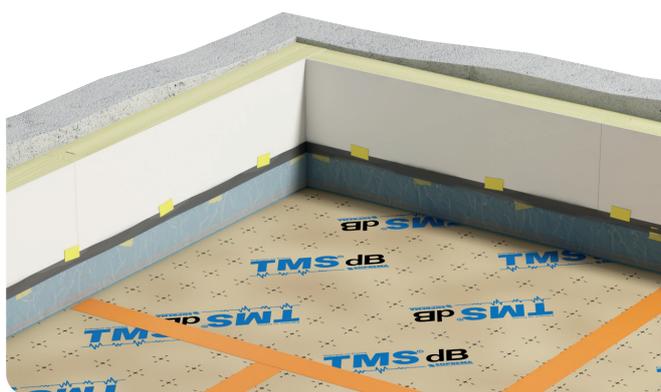
¹ NF DTU 52.10, NF DTU 26.2, NF DTU 52.1, NF DTU 65.14, CPT PRE (Cahier CSTB n°3606-V3), Règles Professionnelles de l'UNECEP-FFB/UNA-CAPEB pour chapes fluides



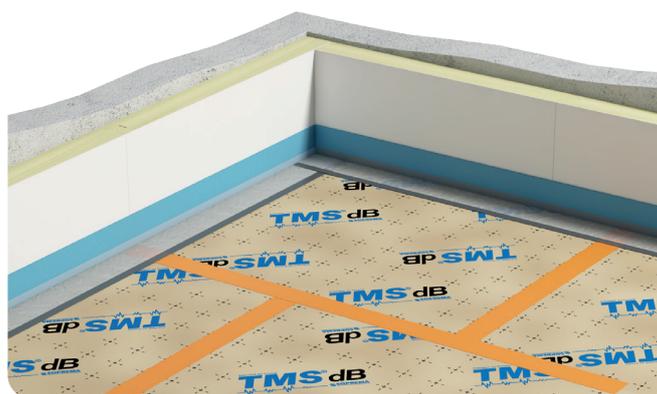
La bande **Efirive** doit être scotchée ou agrafée sur la partie supérieure pour être maintenue sur la paroi. Les panneaux **TMS® dB** assurent ensuite le maintien de la bande périphérique **Efirive**.



La pose de **TMS® dB** démarre dans l'angle du mur opposé à l'entrée de la pièce, rainures d'emboîtement vers l'intérieur de la pièce. Les côtés accolés aux parois, et donc à l'**Efirive**, doivent avoir été arasés de leurs usinages saillants (bouvetage).



Les panneaux **TMS® dB** sont posés jointifs et pontés avec une bande adhésive complémentaire.



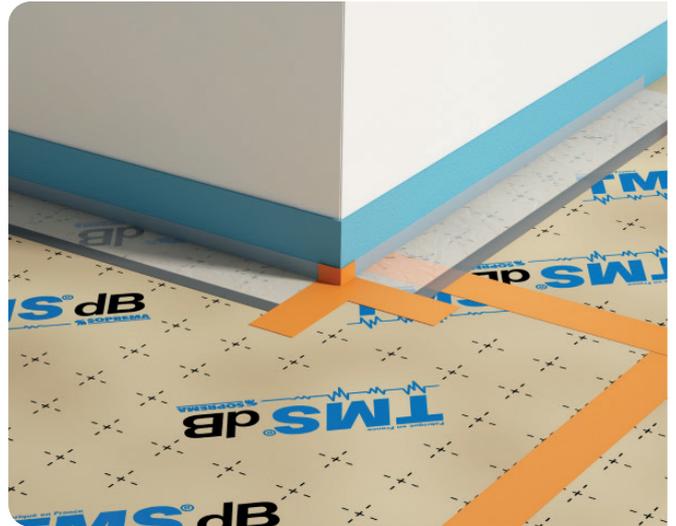
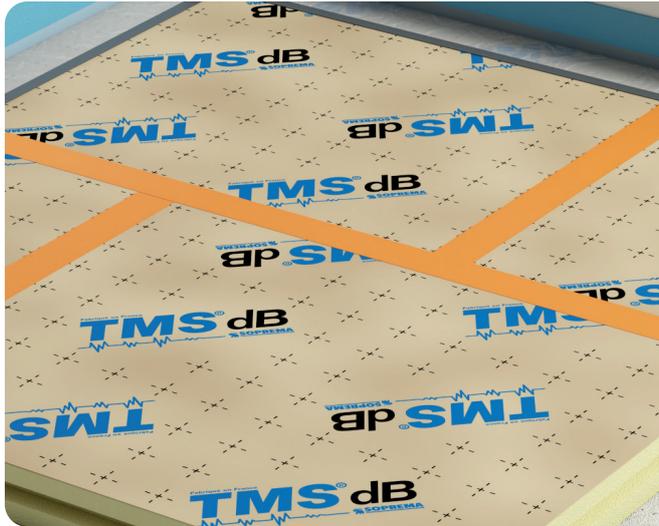
Le rabat auto-adhésif de la bande **Efirive** permet le recouvrement des panneaux **TMS® dB** afin d'éviter la pénétration de la laitance.

Traitement points singuliers



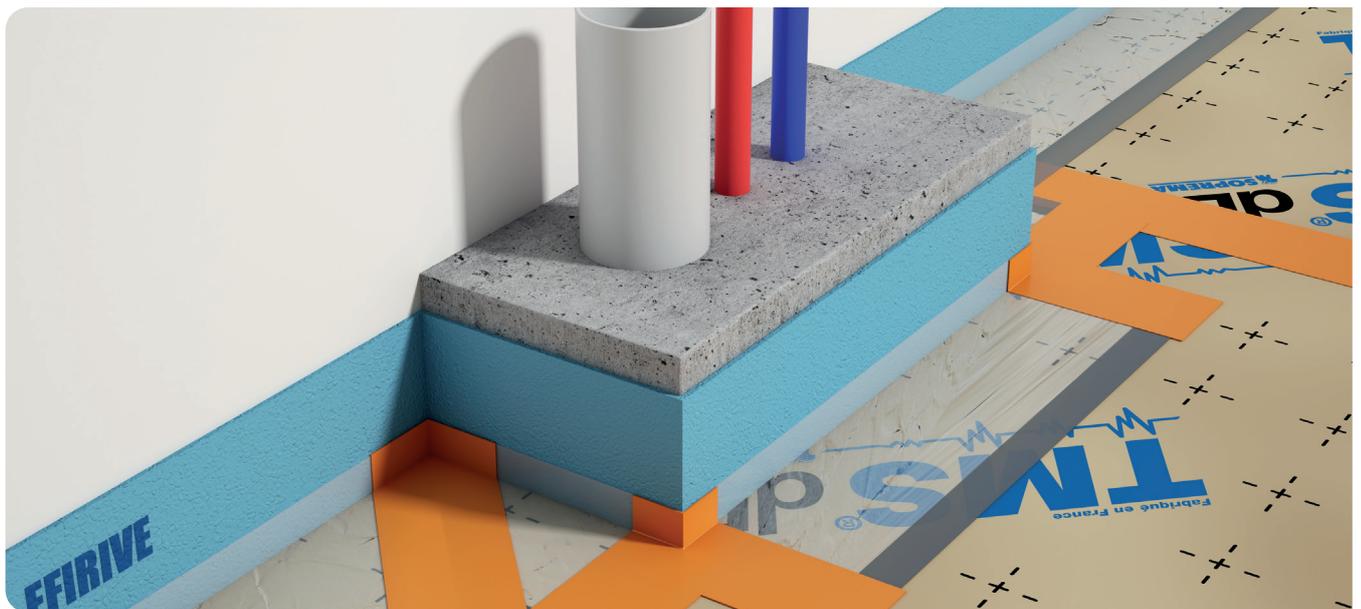
Traitement des angles

Les angles rentrants ou sortants sont tous traités avec la bande **Efirive**.

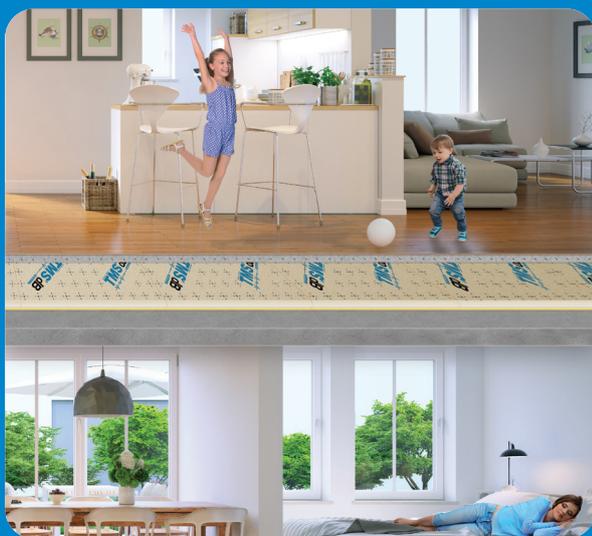


Traitement des canalisations traversantes

Plusieurs canalisations regroupées peuvent être traitées en réalisant au préalable un massif en béton. Lorsque le béton est sec, la désolidarisation est obtenue en disposant la bande **Efirive** autour du massif.



TMS® dB



Le groupe SOPREMA à votre service

Vous recherchez un interlocuteur commercial ?



Contactez le pôle commercial négoce
03 86 63 29 00

Vous avez des questions techniques
sur la mise en œuvre de nos produits ?



Contactez le pôle technique
04 90 82 79 66



poletechnique@soprema.fr

Vous souhaitez suivre nos actualités
et être informé en avant-première
de nos dernières nouveautés ?



Agissez pour
le recyclage des
papiers avec
SOPREMA SAS
et Ecofolio.



Service Communication - DC-23-056_FF_TMS dB